

# PISCINE DE HOUILLES TARIFS 2020

Tarifs votés lors du conseil municipal du 23 mai 2019	TARIFS RESIDENTS ou CONVENTIONNES	NON RESIDENTS
Adulte :	4,50 €	5,00 €
Enfant de 3 à 17 ans :	3,50 €	4,00 €
Groupe encadré par des éducateurs	3,50 €	4,00 €
Tarif réduit : (étudiants maxi 25 ans, seniors + 65 ans, Pompier, Police, Gendarmerie, Marine nationale, demandeurs d'emploi, personne en situation de handicap, salariés ville de Houilles) : *	4,00 €	4,50 €
Adulte famille nombreuse :	4,00 €	4,50 €
Enfant famille nombreuse (3 à 17 ans) :	3,00 €	3,50 €
Enfant moins de 3 ans :	gratuit	
Carte 10 entrées adulte : *	43,00 €	49,50 €
Carte 30 entrées adulte : *	108,00 €	124,50 €
Carte 10 entrées enfant : *	32,50 €	37,50 €
Carte 30 entrées enfant : *	92,00 €	106,00 €
Carte 10 entrées tarif réduit (étudiants maxi 25 ans, seniors + 65 ans, Pompier, Police, Gendarmerie, Marine nationale, demandeurs d'emploi, personne en situation de handicap, salariés ville de Houilles) : *	38,00 €	44,00 €
Abonnement annuel adulte (nominatif avec photo) : *	183,00 €	210,50 €
Abonnement annuel enfant (nominatif avec photo) : *	146,00 €	168,00 €
Abonnement annuel adulte tarif réduit (étudiants maxi 25 ans, seniors + 65 ans, Pompier, Police, Gendarmerie, Marine nationale, demandeurs d'emploi, personne en situation de handicap, salariés ville de Houilles) : *	160,00 €	184,00 €
Carte 10 entrées adulte famille nombreuse : *	38,00 €	44,00 €
Carte 10 entrées enfant famille nombreuse : *	28,00 €	32,50 €
Carte 10 entrées comités d'entreprise : *	43,00 €	49,50 €
Carte 10 heures	32,50 €	37,50 €
<b>Activités</b>		
Aqua-Gym cours unitaire sans l'entrée	9,00 €	10,50 €
Carte 10 cours Aquagym sans entrées (réservée aux abonnés)	54,00 €	62,50 €
Carte 10 cours 10 entrées Aquagym 30 minutes pause <u>méridienne et dimanche matin uniquement</u>	65,00 €	75,00 €
Carte 20 cours + 20 entrées Aquagym** <u>30 minutes pause méridienne et dimanche matin uniquement</u>	110,00 €	127,00 €
Aqua-Bike/Aqua-Training cours unitaire	14,00 €	16,00 €
Carte 10 cours Aqua-Bike/Aqua-training ** 30 minutes pause <u>méridienne et dimanche matin uniquement</u>	80,00 €	92,00 €
Carte 20 cours Aqua-Bike/Aqua-Training** 30 minutes pause <u>méridienne et dimanche matin uniquement</u>	150,00 €	172,50 €
Carte 10 cours Aqua-Bike/Aqua-Training sans entrée (réservé aux titulaires d'une carte annuelle)	105,00 €	121,00 €
Carte 20 cours Aqua-Bike/Aqua-Training sans entrée (réservé aux titulaires d'une carte annuelle)	185,00 €	213,00 €
Carte 10 cours et 10 entrées Aqua-Bike/Aqua-Training**	130,00 €	149,50 €
Carte 20 cours et 20 entrées Aqua-Bike/Aqua-Training**	200,00 €	230,00 €
Abonnement annuel (10 mois) bébés-nageurs (comprend l'entrée d'un parent)**	205,00 €	236,00 €
Abonnement semestriel de janvier à juin bébés-nageurs (comprend l'entrée d'un parent)**	103,00 €	118,50 €
Abonnement annuel (10 mois) bébés-nageurs enfant supplémentaire**	162,00 €	186,50 €
Abonnement semestriel de janvier à juin bébés-nageurs supplémentaire**	81,00 €	93,50 €
Edition d'une carte magnétique :	2,00 €	
Reproduction carte perdue ou abîmée :	3,00 €	
Brevet de natation réalisation uniquement par le personnel de l'équipement	5,00 €	6,00 €

\*Carte 10 et 30 entrées piscine et carte 10 heures, la durée de validité est d'une année de date à date

\*\*Carte 10 et 20 cours (Aqua-Gym, Aqua-Bike et Aqua-Training), la durée de validité est d'une année

Les activités Aqua-Gym, Aqua-Bike, Aqua-Training et Bébés-nageur se déroulent uniquement pendant la période scolaire.

### Modalités d'inscription et d'application des différents tarifs

** Pour toutes les activités, Aqua-Bike, Aqua-Training et Bébés nageurs	Certificat médical de non contre indication, une photo (excepté pour les bébés-nageurs), application du tarif résident uniquement sur présentation d'un justificatif domicile de - de 3 mois.
<p>Pour des raisons de sécurité, Les cartes activités ne seront remises qu'à réception du dossier complet.            En cas de dossier incomplet, l'abonnement (carte magnétique) sera réglé et conservé à l'accueil jusqu'à l'optention de l'ensemble des pièces administratives.</p>	
Tarif résident :	<p>Sont considérés comme résidents les habitants de la Ville de Houilles, aux administrations conventionnées</p> <p><b>Pour tout achat ou renouvellement</b>, l'utilisateur doit fournir un justificatif de domicile nominatif de moins de trois mois dans la liste présentée ci-dessous (<b>sans celui-ci le plein tarif sera appliqué</b>):            Quittance de loyer, facture d'électricité, de gaz, d'eau ou de téléphone fixe ou mobile, avis d'imposition.</p>
Tarif réduit	<p><u>Entrée tarif réduit sur présentation de justificatif:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudiant à partir de 18 ans jusqu'à 25 ans date anniversaire sur présentation d'une carte d'étudiant avec photo et précisant la date de naissance ou à défaut carte Imagin'R complétée du "Bon plan" en cours de validité et d'une pièce d'identité,</li> <li>- Seniors + 65 ans, Personne en situation de handicap, Pompiers, Police, Gendarmerie, Marine Nationale,</li> <li>- Salariés de la Ville de Houilles sur présentation d'un justificatif (carte professionnelle, bulletin de salaire, ou tout autre justificatif)</li> <li>- Demandeur d'emploi sur présentation de l'original du dernier justificatif administratif de situation.</li> </ul>
<b>Tarif réduit location lignes d'eau</b> et mise à disposition de MNS	Utilisation associative sur présentation d'un dossier et après signature d'une convention d'utilisation.
Location de ligne d'eau scolaire	La location de lignes d'eau scolaire s'adresse aux lycées ainsi qu'aux collèges suivant situation.
Location horaire d'une ligne d'eau temps public	La location horaire d'une ligne d'eau pendant le temps public peut-être proposée à divers établissements (scolaires, organismes divers...) souhaitant utiliser l'équipement sur présentation d'une demande et sous réserve de la signature d'une convention d'utilisation.
Tarif Famille nombreuse	à partir de 3 enfants et sur présentation d'un justificatif.
Tarif carte comité d'entreprise	Achat groupé effectué directement par le Comité d'Entreprise,
	Achat individuel sur présentation d'un justificatif de prise en charge totale ou partielle du Comité d'Entreprise ( <b>obligation de régler la totalité des sommes dues le jour du retrait de la carte</b> ).
Tarif groupe :	Enfants ou adultes encadrés par des éducateurs
Brevet de natation	Présentation obligatoirement de <b>la pièce d'identité</b> ou de tout autre justificatif permettant de prouver l'identité de <b>la personne concernée</b> .

**Le client demandant l'application d'un tarif résident, tarif famille nombreuse ou tarif « réduit » doit justifier de sa situation à la date de souscription de son abonnement et à chaque renouvellement par la production de documents datés de moins de 3 mois.**

### Modalités de Remboursement

Seules les personnes présentant une contre-indication médicale, interdisant définitivement la pratique des activités aquatiques pourront solliciter le remboursement de leur abonnement ou de leur carte d'entrée. Toute demande devra être accompagnée de l'**original** du justificatif médical et sera soumis à délibération du conseil municipal.

Le remboursement s'effectuera au prorata du temps d'utilisation restant ou du nombre d'entrées restantes.

### Report des dates de validités

Dans certains cas particuliers, les dates de durée des abonnements pourront être modifiées, celles-ci seront définies au cas par cas et en fonction des circonstances.

### Motifs de non remboursement

En cas d'interruption d'utilisation, à l'initiative de l'utilisateur (déménagement, mutation,...) ou de toutes autres raisons indépendantes du fonctionnement de l'équipement, il ne sera procédé à **aucun remboursement**.

Les périodes de vidanges obligatoires et les manifestations organisées au sein de l'établissement ne donneront droit ni à prolongation, ni à remboursement.

### Suspension ou interdiction sans possibilité de remboursement

Les abonnements peuvent être suspendus ou résiliés pour non respect d'une ou plusieurs clauses du règlement intérieur de l'équipement ou en cas de comportement portant préjudice à la clientèle et agents de l'équipement.

La suspension de l'abonnement liée au non-respect du règlement intérieur n'entraîne ni report de la date d'échéance de l'abonnement, ni remboursement.